ID: 064-216404228-20251121-DEC_25_86-AU



DECISION DU MAIRE

2025 / 86

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE EMETTEUR: SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE OBJET: Fourniture d'éclairage LED - Tennis couvert

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat.

VU les articles L.2123-1 & R.2123-1 1er alinéa du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la fourniture d'éclairage LED du tennis couvert.

CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 28/08/2025 avec remise des offres le 16/09/2025 12h.

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché de fourniture d'éclairage LED du tennis couvert à l'entreprise suivante : SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION.

LOT Unique: Fourniture d'éclairage LED tennis couvert

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant total de l'opération s'élève à 7 211,80€ HT.

ARTICLE 3: DIT que le marché sera exécuté dans les délais établis aux actes d'engagement.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du Contrôle de Légalité,

ARTICLE 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

Société Sonepar France distribution,

Service Transition énergétique et écologique,

Service Finances.

Fait à Oloron Ste-Marie, le 21 novembre 2025

PUBLIÉ LE: LU LU LOLS

LE MAIRE

Bernard UTHURRY